

Recours au Règlement

gouvernement détient des intérêts financiers dans cette société et qu'il saura se servir de ce moyen de pression comme il convient.

Comme le député devrait le savoir, il y a eu à Windsor des créations d'emplois sans précédent depuis cinq ans, grâce aux mesures prises par le gouvernement. Nous allons poursuivre dans cette voie. En ce qui concerne le cas de Varsity Corporation, nous ferons tout en notre pouvoir pour apporter notre aide.

M. le Président: Je tiens à faire savoir à la Chambre que le député de Scarborough—Agincourt a soulevé la question de privilège à propos d'une affaire dont nous avons discutée il y a quelques jours.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'INCONDUITE DANS LA TRIBUNE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Le 11 avril, soit plus précisément la dernière fois où la Chambre s'est réunie avant le congé de Pâques, quelqu'un a donné à entendre que je savais que deux jeunes gens avaient l'intention de manifester à la tribune le 10 avril, une fois que les députés se seraient prononcés à l'égard de la TPS.

Je tiens à faire savoir que c'est le personnel de mon bureau qui a fourni aux deux jeunes gens en question des laissez-passer, mais que ni eux ni moi n'étions au courant de leur projet.

Même si je puis comprendre leur frustration à l'égard de la TPS, je trouve tout à fait inacceptable la façon qu'ils ont choisie de l'exprimer. Je ne puis accepter leur attitude et je me dissocie entièrement de leur action.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le député et je pense que la façon dont la Chambre a réagi témoigne qu'elle lui sait gré de sa déclaration.

Sauf erreur, le député d'Essex—Windsor souhaite invoquer le Règlement à propos de la période des questions.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Vous avez raison, monsieur le Président. Au cours de l'échange que j'ai eu hier avec le ministre des Finances, celui-ci a contesté l'exactitude d'une citation que je lui attribuais.

Je tiens à répéter ces propos que M. Wilson a tenus en 1982 alors qu'il était critique de l'opposition dans le domaine financier.

Le taux d'inflation oscille entre 5 et 6 p. 100. Le taux d'intérêt, qui s'élève actuellement à 13 ou 14 p. 100, est tout simplement trop élevé.

J'ai là également l'original. . .

Le président: Je sais que le député aimerait mettre les choses au point, mais je crois qu'il s'engage dans un débat qui va au-delà du bref rappel au Règlement habituel. Je pense qu'il y a là simple divergence de vues et que je dois maintenant interrompre le débat.

Je préférerais évidemment que le député prenne la parole à ce sujet au moment de la période des questions ou du débat sur la motion d'ajournement. Je pense qu'il existe d'autres moyens de régler l'affaire.

M. Langdon: Monsieur le Président, je n'ai qu'une chose à ajouter. Hier, j'ai fait parvenir au ministre, pendant la période des questions, la citation exacte de sa déclaration, tirée du hansard.

Le président: Je crois que nous devons nous en tenir là. Je suis sûr que le ministre et le député peuvent en discuter plus en détail s'ils le jugent nécessaire, à un autre moment et en d'autres lieux.

DÉCLARATIONS DE MINISTRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je regrette d'interrompre le solliciteur général.

Je dois dire à la présidence que vers 9 h 30 ce matin, on a prévenu l'opposition officielle que deux différents ministres feraient une déclaration, à la Chambre. Le préavis nous a paru plutôt court, mais, je voudrais signaler le fait suivant qui nous paraît encore plus grave. Comme nous avons été prévenus qu'il y aurait deux déclarations faites par deux ministres différents, nos porte-parole se sont préparés à donner la réplique, mais l'un des deux ministres a annoncé il y a moins d'une demi-heure qu'il avait changé d'idée et ne ferait pas la déclaration prévue.

Je crois, et la Chambre en conviendra, que cela cause de grands inconvénients à plusieurs députés à la Chambre. J'espère que le Président pourra aider la Chambre à déterminer quelle pourrait être la procédure à suivre dans de pareils cas où des ministres annoncent peu de